PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 17 janvier 2023 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

La conseillère madame Valérie Camiré est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 17 janvier 2023 à 19h40.

2023-01-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022
3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022
3.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
3.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022
3.5. Date de la séance extraordinaire de l'adoption du budget 2023
3.6. Avis de motion sur le *Règlement 342-23 concernant la démolition d'immeubles*
3.7. Dépôt du *Projet de Règlement 342-23 concernant la démolition d'immeubles*
3.8. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'aide financière de l'*École Immaculée-Conception* dans le cadre du projet du pavillon Immaculée-Conception
4.2. Demande d'aide financière de la *Fondation de l'Hôpital du Suroît* dans le cadre du projet de la clinique à grossesses à risques élevés (GARE)
4.3. Demande d'aide financière de la *Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle Longueuil* (SHGNL)
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation des factures de décembre 2022
6.2. Autorisation de paiement à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux d'asphaltage de la patinoire et du sentier pédestre du parc André-Leblanc
6.3. Autorisation de paiement à *Production sonorisation et évènements Julien Lamarre* pour l'animation de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023
6.4. Autorisation de paiement à *Jean Léger photographe* pour la prise de photos lors de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes d'*Énergère*
9.2. Autorisation pour l'émondage d'un arbre mettant à risque la sécurité civile
10. Travaux publics et voirie

11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
14. Loisirs, culture et vie communautaire
14.1 Autorisation pour l'ouverture de compte commercial avec la *Distillerie des Trois Lacs*
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

À la suite de la lecture de l'ordre du jour, le point suivant a été ajouté :

10.1 Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ), à la députée de Soulanges et appui de la municipalité de Rivière-Beaudette pour amélioration du déneigement sur la 325 et demande d'ajout des routes 325 et 340 au ministère des Transports du Québec (MTQ) sur leur site Québec 511

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2023-01-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2023-01-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2023-01-05 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ADOPTION DU BUDGET 2023

La séance extraordinaire de l'adoption du budget 2023 a été fixée au 26 janvier 2023.

2023-01-06 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 342 - 23 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES***

Avis de motion est donné par la conseillère Kim Jones pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 342 - 23 concernant la démolition d'immeubles*.

2023-01-07 **DÉPÔT DU PROJET DE *RÈGLEMENT NUMÉRO 342 – 23 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Kim Jones dépose le projet de *Règlement numéro 342 - 23 concernant la démolition d'immeubles.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
20-12-2022	Fédération des Caisses Desjardins Québec	Chèque pour activités 2023

2023-01-08 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'*ÉCOLE IMMACULÉE-CONCEPTION* DANS LE CADRE DU PROJET DU PAVILLON IMMACULÉE-CONCEPTION**

SUITE à la demande d'aide financière datée du 1er décembre 2022 de l'*École Immaculée-Conception* dans le cadre du projet du pavillon Immaculée-Conception ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à munir l'école d'un espace de vie où les élèves pourront jouer à des jeux de table, manger, discuter et jouer au ping-pong ;

CONSIDÉRANT QUE l'*École Immaculée-Conception,* faisant partie de l'*École Val-Des-Prés, est* l'école d'appartenance des enfants de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ce pavillon, particulièrement les tables de ping-pong, peut être utilisé par les citoyens à l'extérieur des heures de classe ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 1000 $ à l'*École Immaculée-Conception* dans le cadre du projet du pavillon Immaculée-Conception.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-09 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA *FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÎT* DANS LE CADRE DU PROJET DE LA CLINIQUE À GROSSESSES À RISQUES ÉLEVÉS (GARE)**

SUITE à la demande d'aide financière datée du 23 novembre 2022 de l'*Hôpital du Suroit* dans le cadre du projet de la clinique à grossesses à risques élevés (GARE) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière contribuera à un lieu indispensable offrant des soins de santé essentiels pour nos citoyennes ;

CONSIDÉRANT QU'environ 15% des grossesses sont considérées à risques élevés dans la région du Suroît ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière contribuera à l'acquisition d'équipements innovatifs ainsi que le réaménagement physique de la clinique ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet se détaille à un montant de 87 465 $;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 500 $ à la *Fondation de l'Hôpital du Suroît* dans le cadre du projet de la clinique à grossesses à risques élevés (GARE).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-10 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA *SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA NOUVELLE LONGUEUIL* (SHGNL)**

SUITE à la demande d'aide financière de la *Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle-Longueuil (SHGNL),*

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 200 $ à la *Société d'histoire et de généalogie de la Nouvelle Longueuil* (SHGNL).

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-11 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DE DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 décembre 2022	19 838,94 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 décembre 2022	12 439,37 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 décembre 2022	84 898,47 $
Comptes à payer au 31 décembre 2022	16 398,18 $
TOTAL	**133 574,96 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de décembre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes de décembre 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 décembre 2022 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 décembre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-12 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *LAVIGNE EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE ET DU SENTIER PÉDESTRE DU PARC ANDRÉ-LEBLANC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-31 adoptée à la séance ordinaire du 14 septembre 2021 mandatant *Lavigne Excavation inc.* pour des travaux de réparation de l'asphalte de la patinoire au parc André-Leblanc pour un montant de 3 500 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'asphalte du sentier pédestre soient rajouté au mandat ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 8 968,05 $ taxes incluses, à *Lavigne Excavation* pour les travaux d'asphaltage de la patinoire et du sentier pédestre du parc André-Leblanc ;

QUE cette dépense au montant de 8 968,05 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 701 30 526.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-13 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *PRODUCTION SONORISATION ET ÉVÉNEMENTS JULIEN LAMARRE* POUR L'ANIMATION DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU 21 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-35 adoptée à la séance ordinaire du 13 décembre 2022 mandatant *Julien Lamarre* pour l'animation de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023 au montant de 500 $ non taxé ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 500 $ non taxé à *Julien Lamarre* pour l'animation de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023 ;

QUE cette dépense au montant de 500 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 220 00 310.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-14 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *JEAN LEGER PHOTOGRAPHE* POUR LA PRISE DE PHOTOS LORS DE LA SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU 21 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-36 adoptée à la séance ordinaire du 13 décembre 2022 mandatant *Jean Léger photographe* pour la prise de photos lors de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023 au montant de 500 $ non taxé ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 500 $ non taxé à *Jean Léger photographe* pour la prise de photos lors de la soirée de reconnaissance des pompiers et pompières du 21 janvier 2023 ;

QUE cette dépense au montant de 500 $ soit prélevé à même le poste budgétaire 02 220 00 310.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-15 **CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES D'*ÉNERGÈRE***

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la *Fédération québécoise des municipalités* (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant ;

CONSIDÉRANT QU'*Énergère inc*. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'Appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 26 août 2022 (ci-après l'« Entente ») ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'*Énergère inc*., conformément aux termes de l'Appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité révisée datée du 24 novembre 2022 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par *Énergère inc*. tout en établissant la période de récupération de l'investissement (l'« Étude de faisabilité ») ;

CONSIDÉRANT QUE l'Étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par *Énergère inc.* dans le cadre de l'Appel d'offres ;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par *Énergère inc.* dans le cadre de l'Appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.9 de l'Appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à *Énergère inc*. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec *Énergère inc*. à cette fin, tel que le prévoit l'Entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'Étude de faisabilité ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité ;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à *Énergère inc.* afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'Appel d'offres et à l'Étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :

- Remplacement de 4 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 109,56 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés ;

- Remplacement de 12 porte-fusibles simples sur fût municipal (incluant les fusibles), au montant de 920,28 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés ;

- 6 câblages (poteaux de bois) munis seulement, au montant de 985,98 $, étant entendu que ces données sont estimées et que la municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés ;

- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 2 147,16 $;

QUE Madame Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec *Énergère inc.* en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'Appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée

à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant ;

QUE le conseil est autorisé à débourser une somme de 23 056,40 $, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec *Énergère inc. ;*

QUE la dépense visée par la présente résolution soit acquittée à même l'excédent non affecté ;

D'AFFECTER la dépense d'investissement à même le poste budgétaire 23 040 00 721.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-16 **AUTORISATION POUR L'ÉMONDAGE D'UN ARBRE METTANT À RISQUE LA SÉCURITE CIVILE**

CONSIDÉRANT QUE l'arbre est situé sur le périmètre de l'emprise municipale de la rue Principale à Dalhousie (214 rue Principale) et qu'il pose un risque pour la sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE l'arbre constitue un danger pour la sécurité publique et risque de tomber dans la voie publique ;

CONSIDÉRANT QUE la température douce de l'hiver et les chutes de verglas sont fréquentes ;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'*Émondage Dionne* datée du 17 janvier 2023 pour des travaux d'abattage d'un arbre situé sur la rue Principale ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER *Émondage et Abattage Dionne* de procéder à l'émondage d'un arbre posant un risque à la sécurité civile au montant de 3 443,50 $ taxes incluses

QUE cette dépense soit financée à partir de la distribution suivante :

- 500 $ provenant des assurances du propriétaire du 214 rue Principale, effectué directement à *Émondage et Abattage Dionne* ;

- 2 943,50 $ à même le poste budgétaire 02 230 00 521.

QUE cette dépense de 2 943,50 $ taxes incluses soit refacturé au propriétaire du 100 chemin Saint-Georges pour être soumis à l'assureur de celui-ci à la suite de l'incendie survenu en décembre 2021, étant la cause de la détérioration de l'arbre.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-17 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ), À LA DÉPUTÉE DE SOULANGES ET APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE POUR AMÉLIORATION DU DÉNEIGEMENT SUR LA 325 ET DEMANDE D'AJOUT DES ROUTES 325 ET 340 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) SUR LEUR SITE QUÉBEC 511**

CONSIDÉRANT QUE la route 325 n'est pas déneigée adéquatement ;

CONSIDÉRANT QU'il circule beaucoup de camionnage lourd sur cette route ;

CONSIDÉRANT QU'il y a un bon achalandage de commerces situés sur ou près de cette route, dont un garage et un dépanneur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une école sur cette route ;

CONSIDÉRANT le risque d'accidents et le fait que des vies sont en jeu ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu de nombreux incidents récemment sur cette route ;

CONSIDÉRANT QUE les routes 325 et 340 ne peuvent être consultées sur le site Québec 511 du MTQ ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,

appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) de déneiger la route 325 adéquatement ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'ajouter les routes 325 et 340 sur leur site Québec 511 pour consultation ;

DE DEMANDER un appui à la Municipalité de Rivière-Beaudette dont la route 325 fait partie de son territoire ;

QU'une copie soit transmise au MTQ ainsi qu'à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et au maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, M. Patrick Bousez.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2023-01-18 **AUTORISATION POUR L'OUVERTURE DE COMPTE COMMERCIAL AVEC LA *DISTILLERIE DES TROIS LACS***

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Danielle Glode, à faire une demande d'ouverture de compte commercial avec la *Distillerie des Trois Lacs*.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2023-01-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Danny Raymond, appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier et résolu que la séance ordinaire du 17 janvier 2023 soit levée à 20 h07.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim